

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE, DENUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 2 août 1844.

DE L'IMPOT SUR LE SEL.

De tous les impôts qui pèsent sur les contribuables, le plus lourd, le plus fatal peut-être, le moins en harmonie avec la valeur intrinsèque de l'objet qu'il frappe, c'est l'impôt sur le sel. Nécessaire à la nourriture des hommes et des bestiaux chez lesquels il produit d'excellents effets, utile à l'amendement des terres, employé dans la salaison des produits de la pêche et des viandes destinées soit à la marine, soit à la nourriture des habitants des campagnes qui mangent peu de viande fraîche, le sel serait une de nos grandes richesses si le fisc ne s'était pas rué sur lui avec une avidité sans égale et son imprévoyance ordinaire.

L'impôt foncier est évalué environ au quinzième du revenu. Les impôts indirects frappent quelquefois un produit d'un droit équivalent à la moitié ou à la totalité de sa valeur; mais rien n'atteint l'exagération de l'impôt sur le sel, quarante fois plus élevé que le prix de la matière taxée. Il semble, en vérité, que le fisc doive arrêter toute richesse dans sa source, et en même temps qu'il perçoit une taxe sur les terres, sur les bestiaux qu'elles nourrissent, empêcher l'amélioration des terres et des races qui supportent le poids de l'impôt.

La République mit fin aux inégalités des taxes dont le sel était frappé sous l'ancien régime, selon que les provinces étaient libres et les villes rédimées, et aux gaspillages de toutes sortes qu'entraînait la perception; elle fixa le prix de vente du sel à deux décimes le kilogramme. Un décret de Napoléon établit en 1806 l'impôt sur le sel à deux décimes le kilogramme et en appliqua le revenu à l'entretien des routes. En 1813, les besoins de la guerre firent doubler cette somme; la loi du 17 décembre 1814 la réduisit à trois décimes, et la taxe a été maintenue à ce taux jusqu'ici.

Le sel se recueille, comme on sait, par grandes masses, soit dans les mines de sel gemme, soit aux sources salées, soit enfin dans les marais salants, et ces quantités considérables, qui ne nécessitent pas de grandes dépenses de main d'œuvre relativement à leur importance, permettent de le livrer à un prix extrêmement modique.

L'impôt sur le sel rend au trésor soixante-huit millions brut, ce qui établit la consommation intérieure imposée à 2,266,000 quintaux métriques. Mais la consommation réelle est en effet plus considérable, car la contrebande doit faire sur le sel d'immenses opérations en raison de la prime élevée qui lui est offerte.

L'exagération de la taxe a encore un résultat plus déplorable; la fraude, qui ne trouverait pas à s'exercer sur des objets d'un prix minime, mélange au sel du sable blanc, parfois des matières non seulement falsifiées, mais nuisibles à la santé. Ainsi, l'énormité du droit entretient l'immoralité de la contrebande et pousse au vol de misérables sophistes.

Les économistes qui se sont préoccupés du sort des classes pauvres ont toujours considéré l'impôt sur le sel comme fatal à l'agri-

culture, qui en tirerait un engrais puissant, ainsi que cela est démontré par les habitudes des cultivateurs des côtes. Les bestiaux sont friands de sel, et les expériences ont prouvé que ceux à qui il en est distribué en quantité convenable prospèrent mieux et s'engraissent plus rapidement que ceux qui en étaient privés et que leur chair était préférable. Les propriétaires de troupeaux affirment que l'usage du sel rend la toison des moutons plus abondante, plus soyeuse, plus élastique.

Il résulte de l'impôt du sel qui pèse sur l'agriculture que nos lois de douanes protègent nos bestiaux, nos laines, nos cuirs, rendus inférieurs par l'impôt à ceux de nos voisins, moins nombreux que ne le demandent les besoins de la consommation. Ainsi, de mauvaises lois réagissent les unes sur les autres, dans leur sphère d'action particulière, et tout cela au détriment des masses.

L'impôt rendant 68 millions fait donc peser par tête une taxe de deux francs sur tous les Français; mais si l'on considère que le sel est la seule épice du pauvre, on reconnaît que cette taxe de deux francs est au moins doublée pour chaque individu des classes les moins heureuses, et qu'un chef de famille est ainsi soumis à un prélèvement très-onéreux sur le produit de son travail.

Tout se réunit donc pour demander la diminution du chiffre de l'impôt; mais à toutes les réclamations le pouvoir oppose l'équilibre du budget, qu'on ne peut détruire sans danger, à ce qu'il prétend. En faisant de telles objections aux plaintes les plus fondées, on proclame l'éternité de l'impôt tel qu'il est, on consacre ce qu'il a de pesant, on implique en quelque sorte que les populations n'ont rien à espérer jamais des réclamations les plus justes. De telles réponses accusent l'incurie du pouvoir. De ce qu'un impôt est établi, de ce que la somme qu'il produit constitue un chapitre important du budget, s'ensuit-il qu'il doive être sacré, qu'on n'y puisse jamais porter une main réformatrice? Pour remplacer les impôts qui tuent la richesse dans sa source, comme l'impôt sur le sel, il serait beau de faire des économies qui compenseraient le déficit présumé; ce serait entrer de deux côtés dans une voie d'amélioration.

Mais le déficit serait-il égal à la somme retranchée sur le chiffre de la taxe? Nous ne le pensons pas. En effet, si la consommation d'un objet doit augmenter par l'abaissement du droit, c'est assurément celle du sel, que l'agriculture emploierait en bien plus grande quantité pour l'amendement des terres et pour la nourriture du bétail. En diminuant le droit de moitié, on enlèverait à la contrebande la prime énorme dont elle jouit aujourd'hui, en même temps qu'on ferait augmenter la consommation, et nous sommes fondés à croire que le déficit que l'on redoute ne pèserait pas long-temps sur le trésor.

Quelques députés s'étaient réunis pour demander, dans la discussion du budget, que le droit fût réduit à 15 centimes; inutile de dire que cet amendement a été rejeté. Le budget se discute avec tant de rapidité que cela ressemble à un enregistrement bien plus

qu'à un contrôle. Les députés qui désirent sérieusement des réductions sur le chiffre de l'impôt devront donc, s'ils veulent réussir, faire de leurs demandes l'objet de propositions spéciales, et ne pas attendre la fin de la session et l'examen d'un budget voté en courant. Nous reviendrons sur cette question pour examiner la valeur d'une promesse faite par M. le ministre des finances de s'occuper des moyens de livrer le sel en franchise à l'agriculture.

Nous avons annoncé que le barreau de Limoges avait envoyé une adresse de félicitations au barreau de Paris, à l'occasion de l'attitude qu'il a prise vis-à-vis de M. le premier président Séguier. Le barreau de Lyon vient de faire une semblable manifestation. Nous ne doutons pas que cet exemple ne soit suivi par tous les barreaux de province.

Déjà les barreaux d'Amiens, de Rouen, de Douai et de quelques autres villes ont délibéré, dès les premiers jours du conflit, sur l'adhésion qu'ils se proposaient de faire parvenir au barreau de Paris. Ils avaient suspendu l'envoi de leurs adresses en attendant la décision de la cour royale. Dans quelques jours, sans doute, elles parviendront à leur destination.

M. le premier président Séguier doit, dit-on, partir pour les eaux le 10 août. Si nos informations sont exactes, son départ ne changera rien à l'état présent des choses. Le barreau s'abstiendra de plaider devant la première chambre jusqu'au moment où une réparation aura effacé le souvenir des paroles qui ont éveillé des susceptibilités légitimes.

Nous avons dit hier qu'il était arrivé des nouvelles importantes de Taïti. Plusieurs lettres, en effet, sont arrivées à divers citoyens de Paris. On trouvera résumé dans la correspondance suivante un bulletin complet des événements qui, jusqu'au 19 mars 1844, s'étaient accomplis dans l'île dont M. Dupetit-Thouars avait pris possession au nom de la France :

« 19 mars 1844.

» Si nous avions besoin d'être confirmés dans l'importance de Taïti, nous n'aurions qu'à envisager les efforts tentés par les Anglais pour entraver notre occupation. Depuis notre prise de possession, le pays est travaillé par eux, ce qui ne serait pas dangereux si les habitants avaient quelque valeur et s'il se trouvait un chef habile à leur tête. Heureusement il n'en est rien, et ils ne seront jamais guidés que par la peur.

» M. Pritchard, missionnaire méthodiste, devenu consul d'Angleterre, a tout d'abord protesté contre notre occupation. C'est un exemple que la reine Pomaré n'a pas tardé à suivre en se retirant à bord d'un bâtiment anglais sous la protection du pavillon britannique. De là s'est organisée une insurrection dont Pritchard était le meneur. Il avait fort accredité parmi les naturels le bruit que les Français étaient un petit peuple turbulent qu'un grand chef avait long-temps conduits à la victoire, mais que les Anglais avaient fini par mettre ce fameux chef aux fers pour arrêter ses désordres. Il faisait annoncer la prochaine venue d'une flotte anglaise qui couvrirait l'horizon de ses voiles, ferait un feu de paille de nos tristes navires et pendrait tout ce qui se serait rallié à la cause des Français.

» Des proclamations annonçant toutes ces belles choses furent affichées. Dès qu'elles parurent, les habitants de la presqu'île de Taïaraba, plus crédules ou plus braves que les autres, s'armèrent. Des troupes furent dirigées sur ce point; le gouverneur lui-même monta à cheval pour aller comprimer cette tentative naissante. Les insurgés marchaient sur Papeïti, se grossissant chaque jour des

FEUILLETON DU CENSEUR. — 3 AOUT.

LES MYSTÈRES DE LA RUSSIE.

L'empereur Nicolas Pawlowitch est né le 7 juillet 1796 et a par conséquent quarante-huit ans. Il y a des gens qui le trouvent magnifique; un goût plus délicat apprécierait avec moins d'enthousiasme ses formes massives et presque gigantesques. Une taille de deux mètres moins quelques centimètres et une charpente à l'avenant suffisent bien pour constituer un héros; mais quand la distinction et une certaine élégance manquent à cet ensemble, on est tout simplement un colosse et non un homme véritablement beau. Or, c'est là précisément le cas de l'empereur de Russie. Une précoce obésité ne fait qu'aggraver ce caractère de vulgarité cyclopéenne. La graisse sied mal aux Titans, surtout quand les Titans ont l'indécence habitude de porter des vêtements qui accentuent toutes les formes du corps. La fureur du pantalon collant fait ressembler S. M. l'autocrate Nicolas à ces écuyers du Cirque-Olympique qui mettent leur amour-propre à dessiner leurs muscles les plus microscopiques. Quand le torse et les membres se chargent d'embonpoint, cela n'est plus seulement inconvenant, cela devient essentiellement disgracieux; et la seule chose qui vienne tout d'abord à l'esprit en voyant de pareilles proportions en long et en large, c'est : « Combien cet homme pèse-t-il ? »

Le visage de l'empereur ne manque pas de dignité; un certain port de tête soigneusement étudié et une affectation de gravité hautaine aident à la lettre et complètent la majestuosité du souverain de toutes les Russies. Ce charlatanisme, du reste, ne messied pas à la personne physique du tsar. Les allures théâtrales vont généralement bien aux hommes qui tiennent du tambour-major; la simplicité ne leur convient pas.

L'habitude du commandement et la volonté opiniâtre se lisent aisément sur ce visage empreint d'un orgueil-lux contentement de soi-même. Les yeux, sévères et froids, expriment la dureté inflexible. Le développement trop prononcé de toute la partie inférieure de la figure, la longueur de la lèvre supérieure, et un certain empiètement des mâchoires et du menton, révèlent la prédominance des instincts matériels sur l'intelligence, la préférence de la forme en toutes choses, et le manque de distinction dans les sentiments et les idées. L'aspect général est glacial, intimidateur, repoussant. Pas un éclair de bonté dans cet œil mat et sans reflet; pas un moment de bonté souriante sur cette bouche magistralement sérieuse. C'est la physionomie la plus autocratique qui se puisse voir; c'est le despotisme fait homme; c'est la plus irréprochable personification du pouvoir absolu. A ce point de vue, l'empereur Nicolas peut offrir un sujet d'étude assez intéressant.

Il y a dans toute la personne de ce souverain quelque chose d'apprêté, de guindé, de faux, ou plutôt de pédantesquement officiel. On voit qu'il pose toujours, qu'il se regarde passer, qu'il cherche à imposer le respect et la crainte par son attitude pleine de hauteur et d'arrogante fierté. L'usage constant de l'uniforme a raidi ses mouvements et donné un tour particulier à tous ses gestes. On peut dire qu'il est toujours sous les armes et qu'il ne quitte jamais le hausse-col. C'est un type éminemment militaire, sans toutefois qu'il y ait en lui rien de notablement martial; c'est plutôt un modèle de soldat discipliné qu'une physionomie d'homme de guerre.

L'empereur possède fort bien notre langue, comme la plupart des Russes de famille aristocratique; mais il paraît l'avoir étudiée bien plus dans ses tours familiers que dans ses délicatesses et ses ressources de bon aloi. Il est assez initié au langage des gamins de Paris pour laisser échapper de temps à autre, dans le tête-à-tête sans cérémonie, des expressions qui ont un singulier parfum d'argot d'atelier. Il se figure sans doute que ces façons roturières captent la confiance de l'auditeur, quand celui-ci est un artiste ou un commis-voyageur. Il excelle aussi dans le calembour et en remontre-rait sur ce point à Odry lui-même. Il faut dire que les Russes, en général, sont affectés de cette déplorable manie, une des plaies de l'intelligence; ceux qu'on rencontre dans les salons de Paris, malgré leur habitude du monde, ne sont pas exempts de cette triste infirmité. C'est un des traits caractéristiques des peuples à moitié barbares d'imiter les nations policées dans leurs plus mauvaises coutumes et d'emprunter à la civilisation ses résultats les plus frivoles. Les Russes sont de grands enfants. En Russie, les jeux de mots des grands personnages font le tour de la capitale, et l'admiration qui les accueille est un encouragement pour leurs auteurs. Tout le monde, à Saint-Petersbourg, a répété ce calembour du grand-duc Michel, frère de l'empereur. Une actrice venait d'épouser un comédien nommé Sonnet, et le grand-duc de s'écrier : « C'est fort bien; mais il ne faut pas qu'elle fasse des petits sans Sonnet. »

Quelle délicatesse de goût! et que pareils lazzi sont bien placés dans la bouche d'une altesse impériale! Une autre fois, c'était M. Narichkin qui recevait les félicitations des amateurs de ces facéties. On parlait de la guerre qui venait d'être déclarée par la Russie à la Porte-Ottomane. L'impératrice-mère s'exprimait d'un ton très-animé; mais elle était à tout instant interrompue par le bruit d'une porte qui criait sur ses gonds. « Qu'est cela? dit-elle? — C'est, répondit M. Narichkin, la porte qui demande des secours à la graisse. »

Il faut qu'on nous pardonne ces citations. Il n'y a pas de détails trop futiles dans le portrait d'un peuple et de ses gouvernants. Une anecdote, un mot remarquable, un fait en apparence insignifiant, peignent quelquefois un pays ou un homme beaucoup mieux que ne feraient de longues phrases et toutes les fleurs du jardin de la rhétorique.

Suivez un homme dans ses habitudes intimes, dans ses goûts familiers, et vous devinerez bien vite la nature et la portée de son esprit. L'empereur a la passion des détails. Il s'occupe de tout, se fait rendre compte de tout; il lit tous les jugements des tribunaux civils pour les modifier ou les réformer; tout ce qui se fait dans son empire, en matière politique ou administrative, lui passe sous les yeux. C'est là une activité de pot au feu qui dénote un esprit singulièrement terre-à-terre et mesquin. Il y a dans cet autocrate du sergent-fourrier et du teneur de livres.

Il inspecte assez souvent l'école des Cadets, qui est l'école polytechnique de la Russie, et son désir de tout voir, de tout faire par lui-même, se trahit dans ces occasions. Sa visite n'est jamais annoncée : il tient trop à prendre ses gens en défaut. Il se glisse dans les couloirs sur lesquels s'ouvrent les classes, et regarde à travers les *judas* ménagés tout exprès dans chaque porte. S'il aperçoit un élève couché nonchalamment sur son banc, ou qui, soufflant dans son uniforme, l'a débouonné pour quelques minutes, le professeur est à l'instant renvoyé comme coupable de ne pas veiller assez rigoureusement au respect de la discipline et de la tenue militaire. Sa tournée finie, il rentre dans son palais, tout satisfait de lui-même et tout fier de la façon triomphante dont il sauvegarde les intérêts de son empire. D'autres occupations tout aussi graves l'attendent dans sa résidence impériale. Son cabinet de travail est surmonté d'un télégraphe, et c'est lui, le tsar, le maître suprême, qui, de sa propre main, fait mouvoir l'instrument aérien, dont un Français, M. Chateau, lui a appris le mystérieux langage. A ce trait, on reconnaît en même temps le cerveau étroit qui se complait aux détails infimes et le despote ombrageux qui craint qu'une main infidèle ne tronque ou ne modifie la formule télégraphique de sa volonté. Celui-là connaîtrait bien peu les nécessités et les habitudes logiques de l'autocratie qui s'étonnerait de voir un puissant empereur gravement occupé à agiter les ficelles d'une mécanique à signaux.

Les soins minutieux que l'empereur Nicolas donne à tout ce qui regarde la tenue militaire peuvent être rapportés à une autre passion tout-à-fait dominante chez ce monarque, à la *soldatomanie*.

Cette idée fixe est commune à tous les empereurs de Russie, et, il faut le dire, elle est assez naturelle. Dans un pays où le pouvoir n'a guère pour appui que la force brutale, où tout repose sur l'armée, il est tout simple que le souverain, à force de se préoccuper de l'institution qui constitue le seul fondement de sa puissance, finisse par s'imprégner de l'esprit militaire au point d'arriver à la manie proprement dite. Pierre III n'était heureux qu'au milieu de ses soldats. Paul I^{er} poussa cette prédilection jusqu'à la folie la mieux caractérisée, jusqu'au délire. Tous les jours, quelque temps qu'il fit, il consacrait trois ou quatre heures à la *Wach-Parade*. Vêtu d'un simple uniforme vert foncé, chaussé de grosses bottes,

mécontents des vaincus, les chefs qui nous étaient dévoués, entièrement abandonnés des leurs, nous déclarèrent alors que leurs femmes et leurs enfants n'étaient plus en sûreté près d'eux.

» Pendant que le gouverneur poursuivait à Taïaraba l'émulateur qui faisait le tour de l'île en se repliant vers le centre de nos établissements, on apprit que 3,000 hommes armés étaient à trois heures de marche de Papeiti, qu'ils se proposaient d'enlever et d'incendier immédiatement. Il pleuvait à flots, ce qui pouvait contrarier leurs projets, mais ce qui rendait aussi difficile à nos troupes l'usage des armes à feu.

» Le commandant particulier des îles de la Société, M. d'Aubigny, à l'annonce de cette attaque, déclara la baie en état de siège. Les mesures énergiques prises dans cette circonstance et exécutées sur-le-champ avec vigueur prouvèrent sans doute aux insurgés, comme à ceux qui les excitaient, qu'il n'y avait pas de merci à attendre de nous en cas d'une lutte sanglante.

» Le 3 mars, après midi, nous comptions être attaqués. Toutes les mesures définitives étaient prises; la plainte de Papeiti était dépourvue des arbres qui auraient pu gêner le feu des soldats et des marins débarqués. A cinq heures du soir, Pritchard était sur le débarcadère, prêt à se réfugier dans un canot anglais, à bord du bateau à vapeur le *Cormoran*, lorsque le chef de la police l'arrêta comme instigateur des désordres; il fut mis immédiatement au secret dans un blockhaus, et le commandant d'Aubigny, dans un ordre du jour, déclara que sa tête et ses propriétés répondaient des événements.

» Aujourd'hui 19 mars, nous sommes encore sur la défensive; mais la pacification du pays paraît assurée. Le gouverneur est revenu de Taïaraba; Pritchard est exilé; le bateau à vapeur anglais a reçu l'invitation de s'éloigner. La reine Pomaré est toujours ici à bord d'un petit cutter anglais, et doit enfin désespérer de rentrer jamais avec ses perfides conseillers sur cette terre qu'elle a si malencontreusement abandonnée.

Aux nouvelles que nous enregistrons sur Taïti, il est bon d'ajouter quelques extraits des correspondances anglaises. Inutile de prévenir le lecteur contre l'esprit de ces correspondances; leur insolence à cela de bon qu'elle donne la mesure de la honte qui va retomber sur notre pavillon par suite du désaveu infligé à MM. Dupetit-Thouars et Bruat; désaveu qui s'étendra aux actes énergiques, justes, indispensables, qui ont été récemment la conséquence de la prise de possession.

« Il paraîtrait, dit le *Morning-Advertiser*, qu'une insulte grave aurait été faite au pavillon anglais par l'expulsion soudaine du consul anglais, d'après les ordres des autorités françaises de l'île. On dit que le consul anglais a été forcé de partir, qu'on ne lui a pas laissé le temps de mettre ses papiers officiels en sûreté, et que, pendant un voyage qu'il a fait dans une île voisine, on a conduit sa femme et ses enfants à bord du vaisseau qui devait le ramener en Europe. On ne dit point la cause d'un traitement si contraire à la loi des nations. (Le journaliste anglais ignore justement la partie la plus importante des faits.) Ces nouvelles nous ont été rapportées par la *Vindictive*, qui vient du cap Horn. Les naturels sont très-fatigués de la protection du gouvernement français... »

— On disait à Rio-Janeiro, toujours au récit des feuilles anglaises, que Pritchard avait été forcé, par les autorités françaises, de quitter Taïti, et que la reine Pomaré s'était réfugiée à bord du *Basiliak*. Le consul anglais n'avait commis aucune offense envers les usurpateurs de l'autorité de la reine Pomaré; seulement il avait offert un abri à la reine avant qu'elle se réfugiât à bord d'un des vaisseaux anglais. Le consul a été mis en prison pendant quelques jours, mais il a été relâché, grâce à l'intervention du commandant Gordon du steamer *Cormoran*, à la condition, toutefois, qu'il ne serait débarqué dans aucune des îles de la Société. Il ne lui a plus été permis de se rendre chez lui une fois qu'il a été à bord du steamer, de sorte qu'il a été forcé d'abandonner sa femme et ses biens.

— Un journal anglais se demande ce qu'a fait Pritchard; il n'en sait rien, mais il ajoute :

« Il règne une anxiété si vive à ce sujet dans les principaux cercles de la Cité que les ministres feront bien de saisir la première occasion favorable pour donner des explications. »

Le *Hampshire Telegraph* contient des commérages auxquels nous accorderons d'autant moins l'honneur de la reproduction, qu'ils sont mêlés de grossièretés et d'injures à l'adresse de M. Dupetit-Thouars.

et coiffé d'un immense chapeau des plus burlesques, il employait toutes ses matinées à exercer les régiments de sa garde. La tête nue malgré l'intensité du froid, battant la semelle pour se réchauffer, le nez au vent, une main derrière le dos et de l'autre tenant sa canne, qu'il levait et baissait en cadence, en criant : *Raz, dua, raz, dua* (un, deux, un, deux); sottement glorieux de braver, sans fourrures, vingt ou vingt-cinq degrés de froid, cet homme était devenu l'homme-parade, et réalisait l'idéal du sergent-instructeur. Assisté par ses deux fils aînés, il se livrait avec volupté à toutes les jouissances du caporalisme. Il allait et venait, commandant l'exercice, attentif à tous les mouvements, gourmandant les malfaçons et leur indiquant à grands coups de canne la science du port d'armes, faisant avancer celui-ci, reculer celui-là, relevant la tête à l'un, serrant la ceinture à l'autre, et toujours merveilleusement secondé, dans toutes ces importantes opérations, par son fils cadet, son digne élève, le grand-duc Constantin.

Alexandre eut moins à s'occuper de ces puérilités. La situation de l'Europe, à l'époque de son avènement, était trop sérieuse, pour qu'il pût, comme son père et son frère, jouer à la poupée avec ses soldats. La guerre le détourna de la parade, le bruit des batailles lui fit oublier l'exercice à poudre. Néanmoins, il ne démentit pas le sang paternel, et montra que lui aussi avait su lire avec succès dans le manuel du conscrit.

Mais Nicolas a fait refluer les beaux temps de la soldatomanie. La manœuvre est son plaisir le plus vif, sa récréation la plus recherchée. Nul ne s'entend mieux que lui à dresser un soldat, à le manipuler, à le dompter, à l'abrutir militairement, à le transformer en automate organisé. Lui-même donne l'exemple; il manie le fusil avec une habileté prodigieuse, et offre, l'arme au bras, le plus irréprochable grenadier qui se puisse voir. Il surpasse tous ses subordonnés en science théorique et pratique, comme il les domine tous par sa haute taille. Il excelle à faire mouvoir un corps de troupes; sa voix pleine et sonore articule le commandement avec énergie et précision. Son attitude impérieuse et ses mouvements intentionnellement majestueux imposent l'obéissance à ses ordres. Admirable cavalier, il parcourt avec la rapidité d'une flèche le front de ses régiments, et se porte avec prestesse partout où sa présence lui semble nécessaire. Son cheval est le seul à s'apercevoir de son embonpoint. Toute courtoisie à part, l'empereur Nicolas est vraiment magnifique à la tête de ses soldats, et le titre de premier caporal des deux mondes lui est légitimement dû.

Vaut-il mieux que cela, et peut-on dire de lui que c'est un militaire distingué? Hélas! ceux de nos compatriotes qui l'ont suivi dans la campagne de 1828 contre les Turcs savent qu'en présence de l'ennemi l'empereur Nicolas se réduit à zéro, et qu'il manque absolument des qualités naturelles qui font les généraux habiles. Quant à la guerre de Pologne, qui lui aurait fourni d'excellentes occasions d'acquiescer l'expérience qu'il lui manquait et qui lui manque encore, il n'en faut point parler, car on sait que le czar

il serait bien difficile de dire à quel point en sont nos affaires avec le Maroc. Il paraît qu'il a été interdit à M. le prince de Joinville de toucher soit à Tanger, soit à aucun autre port du littoral marocain. On ne lui aurait donné d'autre latitude que celle d'exercer un blocus rigoureux sur toute la côte de cet empire, et de s'emparer par la force ou de couler bas tous les bâtiments de marine appartenant à l'empire. Pendant que M. de Joinville consacre son courage et son intelligence à cette œuvre d'écumeur ou de gendarme de mer, M. le maréchal Bugeaud stationne toujours sur la frontière marocaine, attendant sans doute qu'on lui envoie des renforts de France avec la permission de marcher en avant.

Le *National* annonce aujourd'hui que le ministère, après avoir lu les dernières dépêches de M. Bugeaud, aurait compris enfin qu'il fallait agir contre le Maroc d'une manière sérieuse; mais qu'a-t-il ordonné par suite de cette détermination nouvelle? C'est ce que nous ignorons encore, et c'est ce qui nous fait douter qu'on ait pris un parti définitif et qu'on soit décidé à avoir raison d'Abd-el-Kader, le véritable, le seul empereur de Maroc auquel nous ayons affaire. En attendant que nous soyons plus positivement renseignés à cet égard, nous croyons devoir reproduire l'article suivant du *Toulonnais*, qui rappelle toutes les phases par lesquelles l'affaire du Maroc a jusqu'à présent passé, et qui, après avoir dit ce qu'il y avait à faire pour la voir se terminer promptement, indique ce qu'il y aurait à tenter aujourd'hui pour aboutir à une solution.

« Lorsque nous disions, lisons-nous dans le *Toulonnais*, au sujet des affaires du Maroc, qu'une démonstration énergique, faite à propos, pouvait détourner de nos possessions algériennes un danger réel, et relever, aux yeux d'un peuple barbare qui doit apprendre à nous connaître, la puissance de la France, on paraissait croire que nous nous exagérons à plaisir la gravité de la situation. On doit voir maintenant si nous avions bien jugé la portée des événements qui, dans les derniers jours de mai, vinrent tout-à-coup changer la face des choses en Algérie et arrêter les progrès, trop rapides, aux yeux de nos ennemis, de la colonisation. Il semble, en vérité, que douze années de guerre dans le nord de l'Afrique ne nous aient rien appris. Ne devons-nous pas connaître au moins les mœurs, les habitudes, les usages, les instincts des peuples qui habitent ces contrées? D'où vient donc que l'on a laissé une question d'abord si simple se compliquer au point de devenir une question politique de premier ordre? »

» Les premiers rassemblements de troupes qui se montrèrent sur les frontières du Maroc se rattachaient tout simplement, disaient, aux démêlés de l'Espagne avec cet empire barbaresque; mais bientôt tous les doutes furent dissipés. Le général marocain attaqua, le 30 mai, la division Lamoricière, qui se tenait en observation, sous prétexte que la France s'était emparée d'une partie de la rive gauche de la Tafna appartenant au territoire de l'empire. Voilà, on en conviendra, une singulière façon de négocier. Il paraît que des remontrances furent alors adressées à Abd-er-Rhaman, qui donna pleins pouvoirs au khalifa El-Ghenaoui pour s'entendre avec le général Bugeaud, chargé des pouvoirs du maréchal-gouverneur, à l'effet de procéder d'un commun accord à la délimitation des deux territoires.

» Une entrevue eut lieu le 15 juin; mais les prétentions exagérées d'El Ghenaoui, qui, nous devons le croire, suivait les instructions de son souverain, rendirent tout arrangement impossible. Le général Bugeaud se proposait de faire part au maréchal Bugeaud du résultat de son entrevue avec le général marocain, pensant que ce dernier en ferait autant de son côté, sauf à reprendre plus tard les négociations sur de nouvelles bases; mais il se vit subitement attaqué par des forces supérieures. C'était là un véritable guet-apens; El-Ghenaoui lui-même dirigeait les assaillants. Notre petite colonne fut obligée de battre en retraite devant un corps d'armée considérable, et eût été infailliblement détruite sans l'arrivée inopinée de plusieurs bataillons conduits par le maréchal-gouverneur en personne. Après une attaque aussi déloyale, devions-nous rester sur la défensive et nous borner à demander satisfaction à l'empereur Abd-er-Rhaman, qui, nonobstant toutes ses promesses, n'avait seulement pas rappelé El-Ghenaoui après l'attaque du 30 mai? Il était alors du devoir du ministère de porter immédiatement à un effectif de 25,000 hommes la colonne dont M. le maréchal Bugeaud venait de prendre le commandement, et de prescrire les mesures nécessaires pour venger avec éclat ceux de nos braves tombés sous le plomb ennemi, victimes d'une lâche trahison, pour obtenir du Maroc le paiement des frais de la guerre, l'expulsion d'Abd-el-Kader avec engagement formel de ne plus lui donner asile ni aucune espèce de

s'est dispensé d'y paraître en personne, tout en déplorant sans doute ce despotisme de la grandeur souveraine qui, en pareille circonstance, attache presque toujours les rois au rivage.

Chez l'empereur Nicolas, la fureur du caporalisme est devenue, nous l'avons dit, prédominante; elle le suit partout, et le soldat se trahit à chaque instant sous l'uniforme du généralissime. Il y a quelques années, un atelier de peintres étrangers avait été installé, par ordre du czar, dans une salle du palais de l'Ermitage, voisin du palais d'hiver qu'habite la famille impériale. C'était un des plus agréables passe-temps du César d'aller causer familièrement avec les artistes campés auprès de lui. Dès qu'il entraînait l'atelier, il se saisissait d'un tambour destiné à servir de modèle, et, les baguettes à la main, il se livrait avec une joie enfantine à toutes sortes d'exercices musicaux capables d'assourdir les oreilles les moins délicates. La vérité historique veut qu'on reconnaisse que Sa Majesté est de première force sur cet instrument. On ne trouverait pas dans la garde nationale prussienne un tambour officiel qui accentue le roulement avec une aussi merveilleuse volubilité, qui module avec autant de perfection tous les rythmes adaptés au pas ordinaire ou au pas accéléré. Il n'y a et ne peut y avoir, à ce sujet, qu'un avis parmi les heureux mortels qui ont été à même d'apprécier le talent de l'empereur de toutes les Russies.

L'impératrice Alexandra Feodorowna est, comme on sait, la sœur du roi de Prusse actuel. Elle a dû être fort jolie femme; mais chez elle la décadence physique est arrivée avant l'âge. L'expression souffrante de ses yeux bleus, ses orbites profondes et énergiquement encadrées de noir, son nez saillant au milieu d'un visage amaigri, les rides qui sillonnent son cou, sa grande taille qui aspire à se courber, tout en elle annonce ou de cruels chagrins ou de grandes fatigues. La série d'enfants auxquels elle a donné le jour n'a sans doute pas peu contribué à accélérer cette déchéance corporelle. L'existence à laquelle cette princesse s'est condamnée en acceptant la main d'un autocrate a fait le reste. La vie des grands, en Russie, est éminemment monotone; le plaisir de la promenade et de la campagne n'existe que pendant deux mois environ, et encore est-il souvent compromis par de soudains refroidissements de température ou des chaleurs intolérables. Quant au spectacle, c'est une récréation assez fatigante pour une impératrice, et, dans tous les cas, fort peu hygiénique. Reste le bal, et c'est à ce pis-aller que la tsarine s'est vouée avec tout l'excès d'ardeur qu'elle ne trouvait pas à dépenser autrement. Les Allemands raffolent de la valse. M. Alexandra Feodorowna valse et danse; elle valse avec fureur, avec frénésie; elle danse avec passion et exubérance. Ce fut l'unique affaire de sa vie, la constante préoccupation de sa pensée. Elle donnait quelquefois des matinées dansantes qui se prolongeaient jusqu'au lendemain, et où on la voyait toujours en place et à son poste. Il n'est pas possible de supposer que cette infatigable persistance fut le résultat d'une obéissance passive à des ordres supérieurs ou aux nécessités de l'étiquette.

secours, enfin toutes les garanties que nous étions en droit d'exiger. Nous croyons qu'à cette époque l'occupation momentanée de la ville de Fez et le bombardement de Tanger auraient suffi pour obtenir un résultat semblable. Mais on a mieux aimé mettre à bord de quelques vaisseaux des troupes de débarquement qui, s'il faut en croire certains journaux, ne débarqueront point en Maroc, pour suivre avec Abd-er-Rhaman des négociations qui, aux yeux de tout homme sensé, ne sont qu'une mauvaise plaisanterie.

» Les négociations se poursuivent toujours, et le gouverneur anglais de Gibraltar paraît y prendre une part active. Tout, nous venons de l'achever, qu'il accorde toute satisfaction à la France, etc.; en même temps les généraux marocains attaquent nos troupes de nouveau la certitude que les chefs qui montrent le plus d'acharnement contre les Français sont portés en triomphe, et qu'Abd-el-Kader est tout puissant dans la province de Fez, qui est bien la plus importante de l'empire. On le voit, tandis que l'on négocie avec Abd-er-Rhaman, qui promet tout ce qu'il ne peut accorder, et qui craint même pour sa personne, nous sommes attaqués à la frontière. Abd-el-Kader recrute dans le Maroc, s'organise, et nous semble se croiser les bras. Avec une escadre qui pourrait foudroyer en un clin-d'œil tous les ports du littoral marocain, on négocierait timidement, et c'est à un homme nul que l'on s'adresse, feignant de donner à ses promesses une importance qu'elles n'ont pas. Tout cela est bien regrettable; on devrait songer qu'il y va de l'avenir de notre colonie algérienne.

» On nous annonce que M. le maréchal Bugeaud, parfaitement renseigné sur la véritable situation des choses dans le Maroc, a demandé au gouvernement un renfort de cinq régiments d'infanterie, ce qui porterait la colonne placée sous ses ordres à 20,000 hommes environ. Nous sommes persuadés qu'avec ces forces et des instructions peu larges, M. le maréchal-gouverneur obtiendrait d'autres résultats que ceux obtenus par la diplomatie.

Les journaux publient aujourd'hui des détails sur les événements des Champs-Élysées. Le *Messenger* et le *Moniteur parisien* n'en donnent que de courtes analyses; la *Gazette des Tribunaux* les copie, elle qui d'ordinaire est si positivement renseignée. Quelques autres feuilles sont plus explicites, bien que dans leurs récits régissent des lacunes ou des contradictions qui font regretter que l'autorité soit si brève et si incomplète dans ses récits qui rassureraient tant de personnes des départements.

Ce n'est pas seulement dans la voie qui fait face à l'avenue des Champs-Élysées, un peu avant les chevaux de Marly, que des victimes de l'asphyxie sont tombées; le désordre et les malheurs qui s'en sont suivis ont été plus grands peut-être encore vers la droite, non loin de l'hôtel de Crillon, à l'entrée du passage compris entre les statues de la ville de Brest et de la ville de Toulon. C'est là que M^{lle} Branca est tombée, et que son père, en voulant la relever, est tombé sur elle ainsi que sa mère. C'est cette jeune fille qui est morte en arrivant au corps-de-garde où on l'avait apportée. Le père et la mère ont été transportés à l'hospice Beaujon, où le père est mort dans la nuit. Comme nous l'avons dit aussi, on a peu d'espoir de sauver la mère, M^{me} Branca, qui a été conduite chez elle.

Parmi les personnes qui sont à l'hospice, on compte un ancien officier polonais, M. Kostrezewski, âgé de 35 ans; Arsène Lejeune, âgé de 17 ans, domestique; ces deux blessés sont dans un état déplorable; Elisabeth Tabouret, femme de ménage; Marie-Louise Dufour et Claudine Herbet, aussi blessées grièvement; Berlangier, cocher; Jean-Pierre Cholet, palefrenier. M. Fontenay, de Nanterre, a été conduit à l'hospice; mais sa blessure, d'ailleurs grave, provenait d'une baguette d'artifice.

Une partie des blessés a été transportée au corps-de-garde occupé, non loin de la rue des Champs-Élysées, par la garde municipale; une autre partie fut recueillie soit dans les cafés environnants, soit à l'hospice Beaujon, et d'autres encore ont été portés chez eux, quand ils ont eu assez de force pour indiquer leur demeure ou qu'ils ont été accompagnés d'autres personnes pouvant donner à leur place cette indication. On a trouvé aussi dans un des fossés de la place de la Révolution le cadavre d'un individu qu'on dit être un allumeur de lampions.

On doit des éloges à des gardes municipaux à cheval qui étaient de service, et qui ont préservé des femmes et des enfants du danger en les enlevant sur leurs chevaux. Les habitants de l'ambassade turque ont recueilli ceux des individus qui se trouvaient pressés con-

Un pareil dévouement et une abnégation aussi continue mériteraient le nom de martyre, la danse n'étant plus dès lors qu'un supplice atroce. Non, c'était affaire de goût chez la tsarine, et elle s'est livrée à ce penchant avec un entraînement qui devait nécessairement lui être fatal, comme tous les exercices violents auxquels les organisations faibles ne peuvent s'accoutumer. C'était sa seule passion, et elle s'y abandonna avec d'autant moins de réserve que son auguste époux ne trouvait rien à redire à la plaisir aussi innocent. Ce culte effréné pour Terpsichore a détruit la santé de l'impératrice; la danse a été pour elle un moyen de suicide, volontaire ou non. On pourrait lire sur son visage dévasté le nombre de nuits qu'elle a consacrées à cette dangereuse gymnastique.

Mais quoi! la tsarine n'a-t-elle pas en elle-même des ressources qui lui permettent de se priver sans regret de ces turbulentes jouissances? Sans être une Catherine II, ne peut-elle pas trouver dans l'étude de la littérature, de l'histoire et des arts une suffisante compensation à ses peines intérieures et aux soucis de la royauté? Faudrait-il croire, avec des gens qui prétendent la bien connaître, que les plaisirs de l'esprit lui étant interdits par l'imperfection de son organisation intellectuelle, elle est réduite à rechercher de moins nobles passe-temps? Il est difficile de connaître la vérité sur l'intelligence des princes et surtout des princesses. Les uns et les autres ont toujours à leur service tant de courtisans qui se chargent d'avoir de l'esprit pour leurs maîtres, qu'on ne sait jamais à quelle limite s'arrête le chiffre des emprunts.

Si l'on interroge le peuple russe et quelques voyageurs qui ont été bien accueillis à la cour de Saint-Petersbourg, on aura du caractère de l'impératrice la plus favorable idée. Mais il est permis de se demander si les qualités et les étrangers sont bien à même de connaître et d'apprécier les qualités morales de cette souveraine. Dans un état tel que la Russie, l'empereur seul peut être bien connu, parce que lui seul ordonne, punit ou fait grâce. La femme du monarque n'intervient jamais, soit qu'elle ait le sentiment de sa faiblesse, soit qu'elle craigne d'offenser l'autorité jalouse du maître suprême. Avec un despotisme comme Nicolas, surtout, il n'y a point place dans l'empire pour une femme, quelque utile que pût être son assistance. Il s'ensuit que la nation ne sait de la tsarine que son sourire gracieux quand elle passe en voiture, quelques actes de bienfaisance, et ce que quelques courtisans publient sur l'excellence de son cœur et de son intelligence. Quant aux voyageurs, ils recueillent de la bouche de l'impératrice quelques propos flatteurs pour leurs pays, quelques paroles officiellement bienveillantes, et les voilà publiant que la tsarine est un modèle de douceur et de beauté. Nous ne nous inscrivons pas en faux contre ce jugement, parfaitement conforme aux lois de la galanterie française.

(Extrait des Mystères de la Russie, ouvrage publié par Pagnerre rue de Seine, n° 14 bis.)

Les infortunes de l'hôtel.
Un jeune homme, d'une complexion vigoureuse, a été transporté en état de l'Obélisque, où il a rendu le dernier soupir, malgré les soins qu'on lui avait prodigués. Il avait la poitrine brisée, et on voyait ses membres crispés qu'il avait fait des efforts inouïs pour se débattre. Les débris, non plus que celui de l'homme tombé dans le fossé, ne furent pas mentionnés par les journaux ministériels du soir, qui pour- raient ont dû et pu le connaître.
L'immense majorité des personnes, au nombre peut-être de 400.000, qui avaient assisté à cette fête, sont rentrées chez elles après s'être promenées, après avoir pris une part plus ou moins directe aux réjouissances, et sans même soupçonner les scènes de défilé qui venaient d'épouvanter quelques groupes; quelques mai- sons, et d'ensanglanter le pavé.
Toutes les personnes que nous avons rencontrées et qui s'étaient trouvées le 29 au soir sur la place de la Révolution s'accordent à dire qu'il y avait eu imprévoyance de la part de l'autorité, et que quelques files de cavaliers bien disposées auraient prévenu ces mal- heurs.
« Le nombre des troupes, dit avec raison, à ce sujet, le Natio- nal, était-il suffisant? Était-il bien nécessaire de les enfermer dans leurs casernes? Et n'eût-il pas mieux valu avoir moins de peur de l'émeute et plus de souci du peuple amoncelé? Quand nous voyons tant de précautions prises au moindre mouvement de la voiture royale, les agents placés avec tant d'intelligence, une prudence si bien entendue pour empêcher tout désordre dans les fêtes aristocratiques, peut-être est-il permis de regretter qu'on n'ait pas réservé pour cette occasion une partie de ce zèle fort louable. »

Paris, le 31 juillet 1844.
(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le départ des députés pour leurs départements n'a pas mis un terme à la situation difficile et embarrassée du cabinet. Après comme avant la clôture de la session, le ministère se trouvera en présence de deux grandes affaires. Nous voulons parler de Taïti et du Maroc.
Les dernières nouvelles arrivées de Taïti montrent de plus en plus la faute que le ministère a faite en désavouant M. Dupetit-Thouars et en se refusant à ratifier le fait accompli de la prise de possession par la France des îles de la Société. A la suite de cet acte, l'insolence et l'esprit d'intrigue du consul Pritchard, au lieu de s'arrêter et de se résigner, n'ont fait que s'accroître, et il en est résulté des événements qui nous paraissent rendre à peu près impossible la restitution à la reine Pomaré du trône et du pouvoir qu'elle a perdus. Il est évident, en effet, que les événements dont les dernières correspondances rendent compte ne nous laissent d'autre alternative que de revenir sur le désaveu dont la conduite de M. Dupetit-Thouars a été frappée et de maintenir ce qu'il a fait, ou bien de quitter l'Océanie. Est-ce à ce dernier parti que s'arrêtera le ministère? Très-probablement, à moins qu'il ne trouve un terme moyen qui le dispense de se donner un démenti à lui-même et de condamner les Français qui sont à Taïti à une position qui ne serait pas tenable.
Quant au Maroc, les difficultés augmentent au lieu de dimi- nuer. On a perdu du temps, et l'on a ainsi aggravé la position des choses. Il n'y a plus rien à faire avec l'empereur Abd-el-Rhaman, et désormais la question doit se vider entre nous et Abd-el-Kader. C'est là, si nous sommes bien informés, ce qui résulte des dernières dé- pèches de M. le maréchal Bugeaud, qui se plaint des lenteurs qu'on lui a imposées, et qui déclare que la guerre à laquelle on est aujourd'hui condamné sera très-longue et très-difficile.
Le fin de la session pourra donc bien assurer pendant quelques mois encore l'existence du ministère, mais il ne s'en trouvera pas moins en présence de difficultés réelles, et dont la solution exige- rait un peu plus de fermeté vis-à-vis de l'Angleterre et un peu plus de patriotisme que nous n'avons le droit d'en attendre d'un homme comme M. Guizot.
— Le Moniteur promulgue aujourd'hui les lois relatives au che- min de fer de Bordeaux et au chemin du Centre. On dit que M. le ministre des travaux publics veut presser l'adjudication de ce lignes.

Bulletin de la Bourse de Paris du 31 juillet 1844.

Avant l'ouverture, la rente était demandée à 81 82 1/2, et elle a ouvert au parquet à 81 85. Après quelques instants d'indécision, elle est tombée à 81 70; mais elle s'est relevée de suite, et jusqu'au moment de la réponse des primes elle s'est tenue à 81 60. Les primes restant à ce prix ont été généralement levées. Quelques-unes cependant ont été abandonnées.

Après la réponse, la rente est d'abord montée à 81 90, puis elle est re- tombée à 81 70, et elle a fermé à ce prix au parquet et dans la coulisse.

Cinq pour cent	121 55	Trois pour cent belge	67 1/2
Quatre et demi pour cent	106 30	Banque belge	4115
Quatre pour cent	81 85	Caisse Lafitte	5080
Trois pour cent	310 1/2		
Actions de la Banque	1435		
Obligations de Paris	93 95		
Rentes de Naples	105 7 8		
Etats romains	50 1/2		
Actions d'Espagne	0 0		
Cinq pour cent belge			

Chambre des Pairs.
Fin de la séance du 30 juillet.

La chambre continue la discussion du projet de loi relatif aux fortifications du Havre.

M. CHARLES DUPIN exprime le regret, au nom de la commis- sion dont il est membre, qu'au lieu de demander pour la construc- tion d'une citadelle sans utilité urgente, l'administration ne se soit pas préoccupée des moyens d'établir sur mer des forts avancés, soit mieux qu'un fort en arrière du port, le protégerait contre les atta- ques de l'ennemi.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS répond que l'établis- sement d'une citadelle au Havre n'empêchera nullement que le gou- vernement n'étudie la question des forts avancés sur mer. Il est même probable que l'année prochaine des crédits seront demandés à cet effet.

M. DE LAPLACE soutient qu'avant tout il faut défendre le Havre du côté de la mer, le préserver d'un bombardement, et le projet ne fait rien à cet égard.

M. LE GÉNÉRAL GOURGAUD invoque l'opinion de l'empereur pour prouver la nécessité d'une citadelle dans le port du Havre.

M. L'AMIRAL BERGERET croit avec la commission que ce qu'il y a de plus urgent pour le Havre, c'est d'être fortifié du côté de la mer; c'est de la que les attaques sont à craindre, tandis qu'un bom- bardement par terre est tout à fait invraisemblable. Il faudrait pour cela que les habitants de la Normandie ouvrirent leurs bras à l'ennemi, et s'ils leur ouvrent leurs bras, ce ne sera pas pour les lais- ser se rembarquer. (Très-bien !)

Il est procédé au scrutin sur le projet de loi.

Nombre des votants	95
Boules blanches	78
Boules noires	17

La chambre adopte encore, sans discussion, divers projets de loi d'intérêt local.
La séance est levée à cinq heures.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)
Séance du 31 juillet.
PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des dépenses pour l'exercice 1845.

M. D'HARCOURT prend la parole : Messieurs, dit-il, après avoir été témoin des habiles manœuvres par lesquelles on est parvenu à changer l'opinion de la chambre sur la grande question des chemins de fer, on devrait être tenté de renoncer à toute discus- sion et de se contenter de défilier silencieusement devant le banc des ministres en leur disant : *Morituri, te salutant.* (Mouvements divers.) Cependant je ne puis m'empêcher de présenter, à propos de cette même question des chemins de fer, quelques considéra- tions sur la loi que nous allons discuter.

L'honorable pair proteste en peu de mots, sous le rapport finan- cier, contre le système d'exécution par l'Etat des embranchements de chemins de fer.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances : L'honorable préo- pinant a parlé des habiles manœuvres à l'aide desquelles on est parvenu à changer l'opinion de la chambre sur la grande question des chemins de fer; ces manœuvres ne sont autres que des discus- sions approfondies, et la chambre des pairs n'aurait certes pas souffert qu'on en employât d'autres à son égard.

M. le ministre des finances, répondant à l'honorable préopinant, s'attache à démontrer que la situation du trésor lui permet de faire face aux dépenses créées par les lois sur les chemins de fer.

M. DUBOUCHAGE s'occupe de la question des affaires étrangères, et reproche au gouvernement de faire la sourde oreille à l'opinion publique en ce qui touche le droit de visite, en ce qui regarde les événements de la Plata, le désaveu du brave amiral Dupetit- Thouars et la Nouvelle-Zélande. Il insiste particulièrement sur le fait relatif à l'exequatur du consul anglais en Algérie.

M. DE BUSSIÈRES, répondant au préopinant en ce qui touche la question d'exequatur, dit qu'en 1830, après le renversement de la branche aînée, les gouvernements étrangers ont muni de nouvel- les lettres de créance tous leurs ambassadeurs et tous leurs agents diplomatiques en France; mais les consuls et les agents consulai- res ont continué d'exercer leurs fonctions en vertu de leur ancien exequatur et n'ont pas eu besoin de le renouveler. C'est, selon l'honorable pair, d'après le même principe, qui a été appliqué confor- mément au droit des gens en ce qui concernait les relations géné- rales de la France avec les étrangers en 1830, que l'on n'a pas eu à exiger de la part de l'Angleterre le renouvellement de l'exequatur du consul anglais à Alger après la chute du dey et la prise de pos- session de la régence par la France.

L'honorable pair ajoute qu'une demande d'exequatur ne consti- tue pas, de la part du gouvernement qui la fait, un acte de recon- naissance du droit légitime de la puissance qui possède de fait le territoire. Il cite à ce propos l'exemple de la Restauration qui, ne voulant pas reconnaître le gouvernement de don Miguel, a rappelé de Portugal son chargé d'affaires et l'a remplacé par un consul- général, M. de Lesseps.

M. DUBOUCHAGE : Un consul-général doit être considéré comme un chargé d'affaires.

M. GUIZOT nie cette assimilation en thèse générale; elle existe quelquefois, mais seulement dans les cas exceptionnels, comme à Tanger.

M. DUBOUCHAGE insiste sur ce fait que dans les Echelles du Le- vant les consuls sont des agents diplomatiques, puisqu'ils ont sur leurs nationaux des droits de justice.

M. DE BUSSIÈRES ajoute que lorsqu'il en est ainsi on donne à ces fonctionnaires deux diplômes, l'un d'agent consulaire, l'autre d'a- gent diplomatique.

M. DUBOUCHAGE rappelle les paroles prononcées par M. Sheil dans le parlement anglais, lorsqu'il disait, avec l'approbation du gouvernement anglais, que si la France était souveraine en Algérie, elle aurait, conformément aux principes du droit des gens, réclamé le renouvellement de l'exequatur du consul anglais.

M. PELET (de la Lozère) expose qu'en ce qui touche l'Algérie, la question de l'exequatur est importante, puisque l'Angleterre et l'empire ottoman contestent notre droit de possession.

Il est quatre heures, la séance continue.

Chronique.
LYON.

Nous ne connaissons point encore le résultat du voyage de MM. Bravais et Martins. Les nouvelles que nous recevons sont toutes an- térieures à leur ascension sur le Mont-Blanc; nous ignorons même s'ils sont parvenus à vaincre la répugnance de leurs guides, qui se refusaient, comme on le sait, à passer la nuit sur la cime de la mon- tagne.

Voici cependant quelques détails que nous empruntons au *Fédé- ral* du 30 juillet sur les préparatifs qui ont été faits par ces jeunes savants et sur leur départ de Genève :

« M. le docteur Martins et M. Bravais sont partis il y a trois jours de Genève pour aller à Chamounix rejoindre leur compagnon, M. Lepileur, avec lequel ils se proposent de faire l'ascension du Mont-Blanc. Leur projet est de séjourner plusieurs jours sur le sommet de la plus haute cime qu'ils pourront atteindre, pour s'y livrer à des expériences météorologiques.

» Dans ce but, ils se sont munis de nombreux instruments, et doivent emporter avec eux les objets nécessaires pour se garantir du froid, à savoir du foin et un plancher mobile, au moyen de quoi ils pensent rendre habitable le trou qu'ils se creuseront dans la neige.

» C'est une entreprise hardie, car jusqu'à présent on n'est pas demeuré sur le sommet du Mont-Blanc plus de quelques heures, et tous les voyageurs qui l'ont visité s'accordent à dire que l'effet de la rareté de l'air est tel qu'ils avaient hâte de redescendre pour respirer à leur aise. M^{lle} d'Angeville éprouvait en outre une irrésistible envie de dormir.

» Mais tout cela peut fort bien n'être que le résultat de la fati- gue; il n'est pas impossible que le poumon s'habitue promptement à cette respiration haletante dont les mouvements précipités doivent en définitive lui apporter une quantité d'air suffisante.

» La question est plutôt de savoir si l'homme peut supporter la puissance d'évaporation si active dans ces régions élevées, que le sang lui-même tend à s'échapper par les pores de la peau. Cepen- dant aucun exemple d'hémorrhagie ne s'est encore présenté sur le Mont-Blanc, et il est fort probable que nos voyageurs n'ont rien à craindre sous ce rapport.

» Leur expédition n'en est du reste pas moins périlleuse, car un brusque changement de temps peut les retenir là-haut plus qu'ils

ne comptent y rester. La neige, un orage, le vent, le brouillard même, suffiraient pour rendre la descente impossible, et leurs pro- visions une fois épuisées, ils seraient réduits à mourir de faim au milieu de ces solitudes glacées. »

— Nous recevons la lettre suivante, qui nous est adressée par plusieurs habitants de la commune de Vaise. L'objet principal de cette lettre, et les considérations sur lesquelles les auteurs se fondent, nous paraissent réclamer toute la sollicitude de l'autorité compétente :

« Monsieur le rédacteur,

» La mise en adjudication de la construction d'un pont au port Mouton, à Vaise, appelle l'attention sur une amélioration non moins urgente, et qui est réclamée depuis plusieurs années : il s'agit de parachever l'élargissement de la Grande-Rue. Déjà deux maisons ont été achetées et démolies, et il est aisé de voir quel bien il en est résulté pour la voie publique. Il n'en existe plus qu'une, une seule, pour la déblayer complètement. Cette maison, portant le n° 38, au centre de la rue, en avancement d'au moins 2 mètres, et plus encore en évidence depuis la nouvelle construction qui la touche, est un grand obstacle à la circulation, un passage extrême- ment dangereux, à raison des nombreuses voitures qui se croisent dans cette partie, et qui, il y a quelques jours, a été sur le point de devenir fatale à une femme qui sortait de la maison neuve, au mo- ment où deux charrettes chargées de pierres se sont rencontrées avec la malle-poste de Paris.

» Comment se fait-il que les administrations municipale et dé- partementale ne s'entendent pas pour prévenir et faire cesser tout danger sur le parcours d'une route royale de première classe? L'ac- quisition serait peu coûteuse, et on emploie tous les jours des som- mes beaucoup plus considérables à des travaux qui ne sont pas aussi utiles.

» Agréés, etc. » (Suivent les signatures.)

— Nous avons annoncé, il y a quelques jours, qu'un corps d'élite jeune femme, percé de plusieurs coups de couteau, avait été trouvé à la Guillotière dans un terrain situé derrière la digue du Rhône. Il résulte d'une lettre de M. le commissaire de police de cette lo- calité que cette nouvelle est controuvée. Ce fonctionnaire, accom- pagné d'une brigade de gendarmerie, s'est livré aux plus actives recherches sans rien découvrir, qui puisse faire croire à la réalité de ce crime.

Nous nous empressons donc de démentir cette nouvelle que nous avions empruntée à un journal judiciaire de notre ville.

— Il y a peu de jours, un jeune berger, en se promenant sur le bord de la Saône, dans la commune de Prétry, trouva, mêlé aux galets de la rive, un petit globe en plomb. Après s'en être amusé quelque temps, l'enfant le brisa, et, à son grand étonnement, dé- couvrit dans l'intérieur deux anneaux en or, engagés l'un dans l'autre, et cinq médailles de même métal dont voici l'énumération : 1 de Posthume, 2 de Dioclétien, 1 d'Aurélien, 1 de Carin. Ces pièces du Bas-Empire ont été frappées dans la période de 245 à 310 de notre ère.

— Mardi dernier, dans la soirée, deux joueurs se sont pris de querelle dans un cabaret de la rue Saint-Jean. L'un d'eux, s'armant d'un verre, en a frappé avec violence la tête de son voisin, qui a vu aussitôt son sang couler avec abondance. Celui-ci, furieux, a saisi une queue de billard pour en asséner, du côté du manche, un coup à son adversaire; mais il a atteint et renversé sur le carreau un autre buveur qui accourait pour séparer les deux champions. Un pharmacien qu'on est allé chercher a déclaré très-grave la blessure de ce dernier. Le premier assaillant a été arrêté.

Spéculations du 2 août.

GRAND-THÉÂTRE. (3^e représentation de M. Roger.) — La Juive. CÉLESTINS. — 1^o Le Chevalier Saint-Georges; 2^o Avoué et Nor- mand; 3^o Passé Minuit.

DÉPARTEMENTS.

La mercuriale du marché de Montbrison de ces jours derniers présente une baisse sur plusieurs botes; mais les froments nou- veaux, première qualité, se maintiennent au prix des anciens. (Journal de Saint-Etienne.)

— On nous assure que, sur la ligne du chemin de fer de Saint- Etienne à Roanne, les conducteurs ou autres employés font souvent voyager des convois de wagons vides poussés à une grande vitesse par une machine enchaînée à l'arrière du convoi. Ce moyen nous semble extrêmement vicieux; il est en effet impossible que le con- ducteur de la machine puisse voir les rails à l'avant du convoi et être en mesure d'arrêter à temps pour prévenir des accidents. Nous pen- sons que l'autorité pourra intervenir pour empêcher de conduire ainsi aucun convoi. (Idem.)

— Le parquet de Roanne informe en ce moment sur une affaire d'une haute gravité.

Le 20 juillet dernier, dans le village de Duranton, commune de Saint-Rirand, une rixe a eu lieu, à propos d'une prise d'eau, entre les mariés Etienne Vial et les frères Vial, leurs neveux. Pierre Vial neveu, accablé sous une grêle de coups de pioche, de pierres et de bâton, tomba baigné dans son sang et fut emporté chez lui presque mort. Les époux Vial, vieillards septuagénaires, et Jean Vial, un de leurs fils, ont été arrêtés. Gilbert Vial est en fuite. (Idem.)

— On écrit de Châlon-sur-Saône, le 27 juillet :

« Ce matin, une scène vraiment dramatique a mis en émoi la po- pulation des quartiers qui avoisinent le cimetière. On venait de cou- ler dans la fosse la bière où gisait le corps d'une femme morte la veille, quand une personne s'écria qu'elle vient d'entendre des plain- tes et même prononcer ces mots : « Mon Dieu ! qu'est-ce qu'on me » fait donc ? »

» Le fossoyeur n'en veut rien croire et continue son opération ; mais la foule enlève le cercueil et le transporte à la chapelle du ci- metière. On court chercher un médecin qui se hâte d'essayer une saignée sur la prétendue morte-vivante; mais, hélas ! vaine espé- rance ! Force fut de croire qu'on était dupe d'une erreur ; le docteur ne pouvait ressusciter un cadavre. »

— Hier matin, vers six heures, dit l'*Indicateur* de Bordeaux, un honorable négociant de notre ville s'est précipité du troisième étage de sa maison sur le pavé de la rue ; quand il a été relevé, il était horriblement mutilé et n'a survécu que trois quarts d'heure à ses blessures.

Les affaires de cet homme estimable étaient dans l'état le plus prospère, et c'est dans un accès d'aliénation mentale, dont il avait donné des preuves depuis quelque temps, qu'il a mis fin à ses jours.

On lit dans l'*Emanipation* :

« M. de Girardin, rédacteur en chef de la Presse, et conseiller intime de la cour, vient de poser et de défendre dans son journal une de ces institutions aventureuses et bizarres, comme il en a tant inventé ou patronisé depuis que ce génie si richement industriel a pris son essor dans la commandite et la publicité.

» Après avoir signalé quelques améliorations réclamées depuis

long-temps et constatées valables par tous les bons esprits de la presse contemporaine, il arrive à proposer une organisation qui, dit-il, relèverait le journalisme en l'épurant, et doublerait sa puissance en le soumettant au contrôle d'une haute cour de surveillance, d'un tribunal de famille électif.

» Toutes les idées de M. de Girardin et de son école ont un côté spécieux et quasi-démocratique. Il emprunte volontiers quelques vues d'ordre et de conservation aux divers systèmes qui sont imprégnés de l'esprit de liberté, du moins en apparence, et nul plus que lui n'est habile à cacher le despotisme sous les formes les plus avancées de la civilisation ; mais, si vous allez au fond des choses, si vous cherchez le but véritable de ces propositions, vous vous apercevez bientôt qu'elles ordonnent pour la corruption, pour l'enrichissement, pour la tyrannie cachée du pouvoir, ou bien que, fondées sur de fausses analogies, elles poursuivent l'impossible.

» Ainsi, dans le *memorandum* qu'il vient de lancer pour appuyer l'ordre des journalistes, M. de Girardin motive d'abord sur les scandales de la publicité courante en matière de justice criminelle, sur la partialité des comptes-rendus, sur le danger de certaines révélations qui dénoncent à l'étranger les forces et les blessures de la France, enfin sur l'abominable attentat commis contre la vie privée par la publication non autorisée des correspondances.

» Certes, il y aurait bien, à dire vrai, quelque chose à faire à cet égard ; mais comment ose-t-on demander aux journaux des comptes-rendus intègres et complets, lorsqu'on les force, par les servitudes fiscales les plus dures, à vendre un tiers de leurs colonnes à l'annonce, un second tiers à la fantaisie, au feuilleton, et le dernier aux influences politiques, seules capables d'attirer la clientèle ? Comment ferait la *Presse*, qui si lestement en parle, pour donner en grand et comme les journaux anglais tous les débats et tous les comptes-rendus, si le fardeau du cautionnement, si les impôts du timbre et de la poste continuaient à peser sur elle ? Comment suffirait-elle, avec la base de 40 f. qui ne permet pas de revenus directs, aux frais énormes des suppléments ou du format américain ?

» La première mesure à prendre, dans le cas et pour le but qu'on veut atteindre, serait donc d'alléger la presse et de la rendre à l'industrie libre ; la concurrence alors amènerait les résultats heureux qu'on cherche dans une fausse voie ; car l'intérêt de l'entreprise étant à la vérité complète et rendue loyalement, de partial et tronqué qu'il est aujourd'hui, le compte-rendu sur toute matière deviendrait entier, franc et net. Quant au projet de faire accorder par les chambres l'autorisation préalable pour le procès-verbal des bureaux ou commissions, mieux vaudrait les proscrire absolument que laisser ainsi au caprice, au choix des majorités, le pouvoir de favoriser tels ou tels, et de briser par là toute concurrence. Enfin, sur la question du mutisme national à propos des mouvements d'armées et de l'état des forces nationales, nous nous croyons que pareille diplomatie n'est guère possible au milieu de notre grand jour européen, et nous rappellerons, d'ailleurs, que l'exemple de divulgations téméraires vient parfois de bien haut à MM. les journalistes. Témoin la note si fâcheuse du prince de Joinville.

» Que si nous voulions discuter maintenant la seconde proposition de M. de Girardin, touchant le *haut conseil* de la presse, il nous serait facile de prouver combien cette institution est une folle idée, combien elle est fautive, absurde, impossible.

» La corporation, en effet, peut être permise à MM. les avocats, qui s'embarquent après la polémique, après le sarcasme, après l'injure, dépensés pour le compte du client ; leur personnalité morale n'est qu'indirectement engagée dans ces luttes, et le caractère de l'homme n'est pas atteint aux yeux de ses confrères parce qu'il se place dans une cause à tel ou tel point de vue. Mais dans la presse il n'en est pas de même. Pour les écrivains convaincus et sérieux, l'œuvre de chaque jour est sainte ; ils ne font pas travail d'esprit seulement, mais de croyance, de religion, et, quand ils voient qu'à côté d'eux on méconnaît le droit sciemment, par spéculation, quand ils voient qu'on insulte leur cause dans ses idées et dans ses hommes, ils ne sont guère d'humeur à caresser pareilles insolences ; ils les méprisent ou les châlient, selon que l'adversaire en vaut la peine.

» Il faut, en vérité, que M. de Girardin ait une foi bien accommodante et des mœurs politiques bien faciles, pour croire que les hommes politiques du *National*, par exemple, pourraient jamais consentir à mener avec lui la vie de famille, à subir son voisinage et ses dissertations ailleurs que sur la brèche et dans la mêlée. M. de Girardin oublie trop que tout *sens moral* n'est pas éteint en

France. C'est comme si l'on proposait aux journaux de l'opposition dans les départements de se réunir en association et de former judicature avec les feuilles de MM. les préfets, avec ces organes des petites excellences, qui ne peuvent pas dire un mot en dehors des volontés quotidiennes de l'administration, et qui se vengent de cet état de misère morale en vomissant contre leurs adversaires l'insulte grossière et la calomnie.

» M. de Girardin a donc fait un rêve comme en a fait un ce brave Fourier qui, toute sa vie durant, attendit un banquier-messie, et comme en font encore ses disciples quand ils invitent toutes les diplomaties de l'Europe à former, dans l'intérêt des peuples, un grand concert européen. L'abbé de Saint-Pierre et Lamourette n'étaient pas plus fous que ces gens-là !

On lit dans le *Patriote jurassien* :

« Nous avons reçu de Besançon, par une lettre imprimée, des détails instructifs sur la lutte électorale qui s'est terminée par le triomphe du candidat conservateur. La manifestation faite par l'opposition a d'abord été passée sous silence par les journaux de Besançon, ce qui pourrait faire douter de leur loyauté. Grâce à cette conspiration du silence, l'opinion publique, en dehors de Besançon, a dû penser que M. de Magnoncourt n'avait pas de concurrent. Bien plus, on avait dit qu'une touchante unanimité était réservée au candidat ministériel. Mais en proclamant le résultat de la lutte, il a bien fallu avouer que M. Convers, représentant des opinions avancées, qui avait obtenu 148 suffrages contre 175 accordés à son adversaire, était un candidat sérieux ; il a bien fallu enregistrer cette protestation éclatante, qui prouve que l'opposition n'est pas loin de l'emporter à Besançon.

» Dans le nombre des 175 voix données à M. de Magnoncourt, il faut déduire, pour en apprécier la valeur morale, 3 voix de valétudinaires et moribonds, et 77 voix environ de fonctionnaires salariés : total, 80 ; restent 95 voix acquises personnellement à M. de Magnoncourt.

» Le motif le plus puissant que la presse ministérielle fait valoir en faveur de l'homme de son choix, c'est qu'il obtiendra pour la ville de Besançon le chemin de fer qu'elle sollicite. C'est donc un intérêt local, un intérêt matériel semblable à celui que les électeurs de Louviers ont fait prévaloir, qui a présidé à l'élection de M. de Magnoncourt. Ainsi, la corruption (car nous ne connaissons pas d'autre mot pour qualifier les faits de ce genre) envahit peu à peu tous les collèges et entache un grand nombre d'élections. »

Tribunaux.

Un jeune homme, ancien clerc d'huissier, et passionné pour l'art dramatique, quitta son étude pour se consacrer à ce que l'on appelle, en style Pompadour, le culte de Thalie. Il fut enfin assez heureux pour obtenir la permission de débiter sur un théâtre du boulevard dans un vaudeville nouveau, et il se mit à étudier son rôle avec tout le zèle, toute l'ardeur d'un néophyte.

Sous la préoccupation incessante de cette étude, sans cesse replié en lui-même, le monde extérieur n'existait plus pour le jeune débutant. Quelque part qu'il se trouvât, il ne voyait rien, n'entendait rien ; il repassait son rôle dans son esprit, et le disait à haute voix, avec les inflexions nuancées, avec les gestes, absolument comme s'il eût été à la répétition.

Il y a trois semaines environ, notre jeune homme traversait la rue Sainte-Anne, repassant dans sa tête la principale scène de sa pièce de début, et, comme toujours, parlant haut et regardant ceux qui marchaient en face de lui sans les voir. Dans cette scène, qui l'absorbait si puissamment, vient un instant où l'amoureux, apercevant sa prétendue à la fenêtre, lui envoie un doux baiser (le manuscrit le dit ainsi). Or, c'est le débutant qui joue le rôle de l'amoureux. Quand il en fut arrivé à ce moment de sa répétition intime, il envoya dans le vide le doux baiser en question, et même trois ou quatre doux baisers : un amant bien épris ne les compte point. Mais le hasard, qui se mêle souvent bien mal à propos de toutes nos petites affaires, voulut qu'en ce moment même il fixât ses regards animés par la scène sur une dame qui passait donnant le bras à son mari. Pas n'est besoin de dire que le pauvre jeune homme ne la voyait même pas ; mais le mari prit ombrage de ce baiser, qu'il crut bel et bien adressé à sa femme, et, s'approchant du jeune homme, il l'interpella vivement.

« Vous êtes un impertinent ! lui dit-il, et vous m'en rendez raison ! » Le débutant, réveillé en sursaut, et ne comprenant rien à ce que lui voulait ce monsieur, dont l'œil lançait des éclairs, balbutia quelques mots que le mari n'écoula même pas ; et ce dernier, s'irritant à mesure que le jeune homme montrait plus d'embarras, fit, d'un revers de main, sauter à dix pas le chapeau du débutant.

L'artiste dramatique comprit cette action, sans toutefois pouvoir s'en rendre compte, et, après avoir vivement ramassé son chapeau, il revint, le bras levé, sur son adversaire. Celui-ci, qui était armé d'une canne, lui en

appliqua cinq ou six coups sur le dos, sur les reins, sur les bras, et il fallut que les passants intervinssent pour faire cesser cette lutte inégale.

« Monsieur, dit le mari toujours furieux au jeune homme, puisqu'on ne m'a pas permis de vous corriger comme vous le méritiez, voici ma carte. Je compte sur votre visite : j'achèverai la leçon autre part. »

Le débutant, convaincu qu'il avait affaire à un fou, se garda bien de se rendre à l'invitation ; mais il porta la carte au commissaire de police, auquel il déposa une plainte en bonne et due forme. Cette plainte amenait aujourd'hui l'ombrageux mari devant la police correctionnelle.

Le prévenu est un homme d'une quarantaine d'années, fort distingué de manières et de langage. Il rapporte les faits dont il croit avoir eu à se plaindre.

Le débutant, qui apprend là, pour la première fois, les motifs de la colère du prévenu, reste ébahi, et raconte la singulière méprise qui a eu lieu.

Le public rit, le tribunal conserve avec peine son sérieux, les avocats de la cause renoncent en riant à la parole, et le plaignant voit toute sa colère tomber en apprenant la méprise dont sa distraction a été cause.

« D'après cette explication, dit-il, je ne persiste pas dans ma plainte, et je prie le tribunal de recevoir mon désistement. »

Le tribunal donne acte du désistement, renvoie le prévenu de la plainte, et condamne le plaignant, partie civile, aux dépens.

Le prévenu s'approche du jeune acteur, lui témoigne tous ses regrets de ce qui s'est passé, et lui promet de réparer ses torts en allant applaudir ses débuts.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Un grand mouvement de troupes, une concentration extraordinaire de forces, ont signalé la soirée du 24 juillet à Madrid. Toutes sortes de bruits de complots découverts, de révélations, ont couru ; mais aucune arrestation n'a été faite. Il paraît que c'était pour cette fois une panique, bien que la désaffection fasse de grands progrès dans les régiments, ce qui est peut-être cause que Christine et ses filles viennent de se décider à ne rentrer à Madrid qu'à la fin d'août.

PRUSSE.

Un ancien bourgmestre de Storkow, âgé de 56 ans, a tiré le 26 juillet sur le roi et la reine. Le roi, accompagné de la reine, était déjà dans sa voiture. La reine venait de recevoir la pétition d'une femme, le roi s'asseyait, et un des laquais se baissait pour fermer la portière, lorsque cet ex-bourgmestre, nommé Tschek, sortit de la foule, et lâcha deux coups d'un pistolet sur la voiture qui partait. Le roi fit arrêter la voiture, et se montra à la foule pour prouver qu'il n'avait pas été atteint ; puis il continua sa route vers le chemin de fer de Francfort-sur-l'Oder. L'une des balles avait frappé l'intérieur de la voiture ; l'autre avait pris le même chemin, mais non sans avoir effleuré l'habit du monarque. Tschek a été arrêté sur-le-champ et conduit à la prison criminelle. Il a déclaré être l'auteur de l'attentat et n'avoir pas de complice.

Les correspondances de Berlin disent que cet homme, après avoir été négociant, puis bourgmestre, avait dû quitter cet emploi en 1841, après une gestion plus que blâmable. Il avait depuis sollicité un emploi public, et ce serait pour se venger de ne l'avoir pas obtenu qu'il aurait tiré sur le roi pour donner une leçon à ses successeurs. Quoiqu'il en soit de ces derniers renseignements, l'enquête est commencée ; nous l'attendrons. Faisons seulement remarquer qu'il y a quelques années les divers Etats de l'Europe regardaient la France comme le pays exclusivement réservé aux régicides. L'Angleterre a eu les siens et n'a plus depuis long-temps le droit de nous renvoyer le terrible monopole de ces tentatives. Berlin, depuis quelques jours, a vu aussi un crime de cette espèce, et il ne dira plus que c'est le fruit des théories révolutionnaires.

Le gérant responsable, B. MURAT.

COURS PRÉPARATOIRE AU BACCALAURÉAT

PAR MM. FERRAZ, LICENCIÉ ES-LETTRES,

Et Rougée, bachelier es-lettres et es-sciences.

Ce cours s'ouvrira le 16 août prochain. On y traitera successivement les différentes questions posées par le programme, en insistant de préférence sur celles qui offriront aux élèves le plus de difficultés.

Le cours aura lieu tous les jours, excepté le jeudi et le dimanche, et la durée de chaque leçon sera de deux heures.

Le prix du cours est de 50 fr. par mois.

S'inscrire au domicile des professeurs, rue Saint-Côme, n. 8, au 5^e, de midi à deux heures.

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, place du Petit-College, 5.

VENTE PAR LICITATION

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon le samedi dix août 1844,

depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance,

D'UNE MAISON

Sise à Lyon, quai de Retz et rue Busseville, n. 8, DÉPENDANT DE LA SUCCESSION FÉLISSENT.

Elle se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, quatre étages et greniers. Revenu annuel : 47,000 fr. environ. S'adresser, pour avoir des renseignements, à M^e Givord, avoué, place du Petit-College, 5. (5884)

Etude de M^e Hardouin, avoué à Lyon, rue du Beuf^e n. 16.

ADJUDICATION,

Devant le tribunal civil de première instance de Lyon, le samedi dix août 1844,

D'UNE BELLE MAISON

Située à Lyon, montée du Chemin-Neuf, n. 67,

SAISIE AU PRÉJUDICE DU SIEUR LOUIS RENARD. Mise à prix : trente-deux mille francs, ci. 32,000 f. Le revenu de cette maison est de quatre mille trois cent cinquante francs, prix d'un bail général, enregistré. S'adresser, pour obtenir de plus amples renseignements, à M^e Hardouin, avoué à Lyon, rue du Beuf, n. 16. (5588)

AVIS.

On demande, pour une entreprise, une somme de 46,000 fr., moyennant 4,000 fr. de bénéfice par an. S'adresser à l'hôtel Saint-Nizier, rue Poulailleur, à Lyon. (954)

ETUDE DE M^e DEPLACE, NOTAIRE A LYON, PLACE D'ALBON, 2.

A PLACER.

CAPITAUX sur bonne hypothèque dans l'arrondissement de Lyon, par sommes de 2, 4, 6, 10,000 fr. et au-dessus, en dettes à jour ou en rentes viagères.

A VENDRE,

MAISONS dans de bons quartiers, notamment une maison du prix de 60,000 fr., rue Mercière, et une autre de 92,000 fr., quartier de l'Herberie. MAISONS DE CAMPAGNE et PROPRIÉTÉS RURALES. S'adresser audit M^e Deplace, notaire. (9962)

5 centimes la bouteille.

POUDRE GAZEUSE

De J. F., pharmacien-chimiste de la faculté de Paris,

Pour préparer en cinq minutes l'eau gazeuse. — Prix de la boîte pour vingt bouteilles, 1 fr. ; la limonade gazeuse et le vin de Champagne, 2 fr. Dépôt général à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, 16. (8486)

LES HIRONDELLES

D'une marche supérieure à celle de tous les autres

Bateaux à vapeur de la Saône,

PARTENT TOUS LES JOURS

POUR CHALON

A 5 HEURES DU MATIN

ET POUR MACON

A 1 HEURE 1/2 APRÈS MIDI.

(7580)

PRESSOIR A SPHÉROÏDE

PAR BREVET D'INVENTION.

Les personnes qui auront besoin de pressoirs à vin pourront s'adresser à M. BAIL, à Vaise, route de Bourgogne, Grande-Claire, où ils pourront en voir d'une très-belle dimension.

Il a aussi à vendre au prix de 55 fr. les 100 kilogrammes une superbe vis en fonte avec la solive et l'érou, pouvant servir à un pressoir à roue en bois. (955)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Gouttes, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang des humeurs, Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisément suivi en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHARMON, rue de la Comédie ; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

DÉPURATIF DU SANG

LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (8402)

CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE

SANS SOUS-CUISSE.

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements. Se vend chez MM. Golay père et fils, mécaniciens orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11. (922)

MAISON FONDÉE EN 1808

LYON

DU 1^{er} AU 10 AOUT,

LE SUPERBE BATEAU

LA DUCHESSE DE NEMOURS,

d'une marche supérieure à tous les autres bateaux,

PART TOUS LES JOURS IMPAIRS

POUR MACON ET CHALON,

à 5 HEURES 1/2 du matin. (7449)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIS FILS,

Rue Poulailleur, 49.